

Violence conjugale ou maltraitance ?

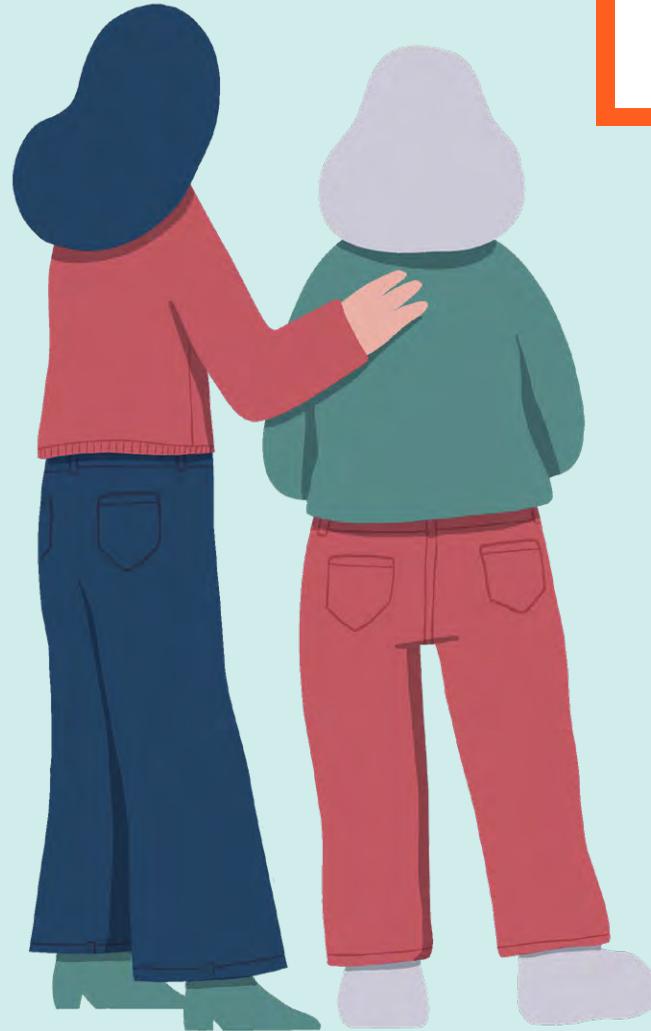
Intervenir auprès des femmes âgées aux prises avec de la violence conjugale

Contenu par : Isabelle Marchand et Kim Dubé de l'Université du Québec en Outaouais
Visuel par : bête féroce

Les normes genrées et des attentes liées au rôle de genre font en sorte que beaucoup de femmes, dont les âgées, peuvent ne pas reconnaître qu'elles sont aux prises avec de la violence conjugale.

La violence conjugale peut être considérée comme taboue et reléguée à la sphère privée. Elle peut aussi être assimilée à des chicanes de couple.

Les services sociaux et communautaires apparaissent peu adaptés à la réalité des femmes âgées victimes de violence conjugale^{IV}.



Il est commun de concevoir la violence conjugale comme étant une problématique vécue par les jeunes femmes^I, ce qui peut amener les individus à considérer la violence conjugale subie par des femmes âgées comme étant plutôt une forme de maltraitance^{II}.

La violence conjugale chez les femmes âgées reste peu dépistée et documentée^{III}.

Traiter la violence conjugale comme une forme de maltraitance pose problème car son caractère genré s'en trouve occulté, ainsi que les besoins particuliers des femmes âgées.

Confondre violence conjugale et maltraitance peut donc mener à l'invisibilisation des rapports de genre.

Distinctions entre la maltraitance et la violence conjugale



Maltraitance

« Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte. »

Formes de maltraitance :

- physique
- sexuelle
- psychologique
- matérielle ou financière
- violation des droits
- âgisme
- organisationnelle

Violence conjugale

« La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. »

Formes de violence conjugale :

- physique directe et indirecte
- psychologique et contrôle
- verbale
- spirituelle
- économique
- cyberviolence
- **sexuelle**

Les femmes âgées sont généralement vues comme étant asexuelles et donc, on ne croit pas qu'elles peuvent subir des violences à caractère sexuel.

Distinctions à retenir

Maltraitance

- Il peut s'agir que d'un geste singulier ou répétitif.
- La maltraitance peut être intentionnelle ou non.
- Elle se produit dans toute relation où il devrait y avoir un lien de confiance (membre de la famille, proche aidant autre que le conjoint, ou en milieu institutionnel, par exemple par une personne professionnelle en soins).
- L'âgisme est une forme de maltraitance.

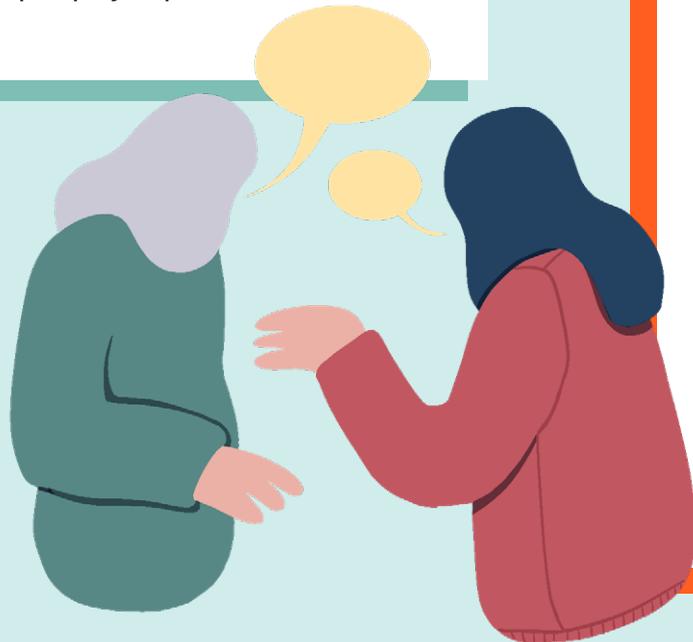
Violence conjugale

- La violence conjugale est récurrente et cyclique. Les épisodes de violence se produisent plus d'une fois et s'inscrivent dans un cycle qui se raccourcit et s'intensifie avec le temps, ce qui augmente la dangerosité.
- La violence conjugale est intentionnelle. Ce n'est pas une perte de contrôle, mais plutôt un choix de l'agresseur qui est guidé par le désir de contrôler et de dominer.
- L'agresseur est ou était en relation intime, amoureuse ou conjugale avec la victime.
- L'âgisme est un obstacle au dépistage de la violence conjugale chez les femmes âgées.

Conséquences de la violence conjugale

Même si les femmes âgées victimes de violence conjugale vivent des conséquences similaires à celles que subissent des femmes plus jeunes, l'âge et le cumul des expériences de violence subies entraînent des conséquences notables sur leur santé globale dans l'avancée en âge.

La sévérité des traumatismes vécus peut ainsi s'amplifier au fil des années; ils engendrent un déclin rapide de la santé des femmes, tant sur les plans psychologique que physique^v.



Freins à la reconnaissance et au dévoilement de la violence conjugale

Malgré la diversité des expériences vécues par les femmes âgées victimes de violence conjugale, ces dernières sont confrontées à des obstacles **spécifiques** concernant la reconnaissance de la violence conjugale et son dévoilement, ainsi que lors de la demande d'aide :

- Dépendre des soins donnés par le conjoint violent pour les activités de la vie quotidienne, ou à l'inverse, donner des soins au conjoint^{vii}.
- Être, en tout ou en partie, dépendante financièrement de son conjoint. Les inégalités socioéconomiques restent présentes entre les hommes et les femmes dans l'avancée en âge. Cet état de fait peut engendrer un sentiment de moindre pouvoir et de contrôle sur sa situation financière^{viii}.
- Vivre un cumul des pertes liées au réseau familial et social, ce qui aggrave le sentiment de solitude et l'isolement.
- Avoir le sentiment que quitter la relation engendre la perte du patrimoine familial et des souvenirs créés au cours des années^{ix}.
- Avoir honte d'avoir vécu dans une dynamique de violence conjugale pendant des années^x. Le sentiment d'avoir « raté » sa vie pèse énormément sur l'estime de soi et la confiance^{xi}.
- Subir de la pression de la part de la famille, notamment des enfants, qui peuvent déresponsabiliser et protéger le père agresseur^{xii}.
- Craindre de quitter la relation après des années de violence conjugale, et ne pas être, ou se sentir, dans un état de santé (physique ou psychologique) pour le faire.
- Craindre d'être relocalisée à l'extérieur de son domicile et de devoir quitter son environnement.
- Croire que les services en violence conjugale sont pour les femmes plus jeunes et les mères^{xiv}.
- Ignorer les ressources disponibles d'aide et de soutien pour les femmes victimes de violence conjugale^{xv}.

Stratégies d'intervention :

- Poser des questions directes à la femme aînée; toujours le faire sans la présence du conjoint (préssumé agresseur dans une situation de violence conjugale).
- Identifier et dépister la violence conjugale en observant attentivement les dynamiques relationnelles lors de la prise de contact^{XVI}.
- S'assurer de la sécurité physique et émotionnelle des femmes.
- Tenter de bâtir un filet de sécurité adapté aux situations de chaque femme.
- S'entendre sur un plan de sécurité adéquat, réaliste et exécutable^{XVII}.
- Évaluer en continu la dangerosité suicidaire et le risque d'homicide.
- Référer les femmes vers les ressources spécifiques en violence conjugale, notamment **les maisons d'hébergement**.
- Travailler en collaboration intersectorielle avec les milieux d'intervention de première ligne.

Les maisons d'hébergement offrent des services externes aux femmes victimes de violence conjugale. Les femmes n'ont pas à quitter une relation violente afin de recevoir des services.

Accueillir et écouter les femmes dans le respect et le non-jugement^{XVIII}.

Les déculpabiliser quant à la situation de violence conjugale^{XIX}.

Respecter le rythme et les choix des femmes^{XX}.

Valider les valeurs traditionnelles du mariage et de la famille unies si elles sont importantes pour les femmes, tout en les sensibilisant au fait qu'elles peuvent vivre de la violence conjugale.

Offrir un soutien ancré dans la (re)prise de pouvoir et l'autonomie des femmes^{XXI}.

Ressources

En cas d'urgence immédiate,
appeler le 911

SOS Violence conjugale

1-800-363-9010
sosviolenceconjugale.ca/fr

Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés

1-888-489-2287
aideabusaines.ca

Info-aide violence sexuelle

1-888-933-9007
infoaideviolencesexuelle.ca/cvasm-1/accueil

Rebâtir

1-833-REBÂTIR (732-2847)
rebatis.ca

Info-Santé

811
quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811

Regroupement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

Montréal: 514-529-5252
Extérieur de Montréal: 1-877-717-5252
rqcalacs.qc.ca/nous-joindre.php

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

1 866 LE CAVAC (532-2822)
cavac.qc.ca

Centres de justice de proximité

justicedeproximite.qc.ca

Ligne info DPCP violence conjugale et sexuelle

1-877-547-DCPC (3727)

Références

- ^I La violence conjugale peut se produire au sein des communautés de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, les femmes peuvent être autrices de la violence et les hommes peuvent en être victime. Toutefois, statistiquement, les personnes autrices de violence sont majoritairement des hommes et les victimes, des femmes.
- ^{II} Bhatia et Soletti, 2019; Scott et al., 2004.
- ^{III} Crockett et al., 2015; Montminy et Drouin, 2021; Scott et al., 2004; Straka et Montminy, 2006.
- ^{IV} Charron et al., 2009; Scott et al., 2004; Zink et al., 2003.
- ^V Charron et al., 2009; Scott et al., 2004; Tetterton et Farnsworth, 2011.
- ^{VI} Band-Winterstein, 2012.
- ^{VII} Band-Winterstein, 2012.
- ^{VIII} Beaulaurier et al., 2008.
- ^{IX} Beaulaurier et al., 2008; Charron et al., 2009; Rogers et Taylor, 2019; Zink et al., 2003.
- ^X Brossoie et Roberto, 2015.
- ^{XI} Bhatia et Soletti, 2019; Charron et al., 2009; Scott et al., 2004.
- ^{XII} Band-Winterstein, 2015; Bhatia et Soletti, 2019; Montminy et Drouin, 2009.
- ^{XIII} Brossoie et Roberto, 2015; Montminy, 2008; Montminy et Drouin, 2009; Zink et al., 2003.
- ^{XIV} Band-Winterstein, 2012.
- ^{XV} Scott et al., 2004; Straka et Montminy, 2006.
- ^{XVI} Rogers et Taylor, 2019.
- ^{XVII} Zink et al., 2003.
- ^{XVIII} Tetterton et Farnsworth, 2011.
- ^{XIX} Crockett et al., 2015; Montminy et Drouin, 2009; Tetterton et Farnsworth, 2011.
- ^{XX} Charron et al., 2009.
- ^{XXI} Brossoie et Roberto, 2015; Crockett et al., 2015; Montminy, 2008.
- ^{XXII} Brossoie et Roberto, 2015.